



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT



RAPPORT SUR LA SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO

EDITION 2024



Décembre 2024

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME.....	6
INTRODUCTION.....	7
1. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	9
1.1. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	9
1.2. CREATIONS D'ENTREPRISES.....	12
2. SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO DE 2022 A 2023.....	14
2.1. INVESTISSEMENTS PUBLICS.....	14
2.2. INVESTISSEMENTS PRIVES.....	15
2.2.1. Investissements directs étrangers (IDE) au Burkina Faso.....	15
2.2.1.1. Flux d'IDE entrants.....	16
2.2.1.2. Flux d'IDE sortants.....	19
2.2.1.3. Stock d'IDE.....	21
2.2.2. Situation des investissements privés réalisés sous agrément au code des investissements.....	21
2.2.3. Etat des lieux du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	25
2.2.4. Focus sur le secteur de l'énergie électrique.....	29
2.2.4.1. Capacité de production d'électricité.....	29
2.2.4.2. Transition énergétique.....	30
2.2.4.3. Accès à l'énergie électrique.....	31
2.2.4.4. Réformes et opportunités d'investissement dans le secteur de l'électricité au Burkina Faso.....	31
2.2.4.4.1. Cadre Réglementaire et institutionnel.....	31
2.2.4.4.2. Opportunités d'investissement dans le secteur de l'électricité au Burkina.....	33
3. CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT ET RECOMMANDATIONS.....	36
3.1. CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT.....	36
3.1.1. Contraintes liées à la conjoncture.....	36
3.1.1.1. Tensions géopolitiques	36
3.1.1.2. Tensions inflationnistes.....	36
3.1.1.3. Crise sécuritaire.....	37
3.1.1.4. Phénomènes climatiques extrêmes.....	37
3.1.2. Contraintes structurelles liées à l'investissement.....	37
3.2. RECOMMANDATIONS.....	39
3.2.1. Atténuation des effets de la crise russo-ukrainienne.....	39
3.2.2. Amélioration de l'accès au foncier.....	39
3.2.3. Renforcement des ressources humaines.....	40
3.2.4. Renforcement des infrastructures économiques.....	40
3.2.5. Renforcement de l'accès à l'électricité.....	40
3.2.6. Amélioration de l'accès au financement.....	41
3.2.7. Renforcement de l'accès au marché et mesures pour l'écoulement des produits.....	41
CONCLUSION.....	42
BIBLIOGRAPHIE.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des flux d'IDE entrants en million de dollar US.....	17
Tableau 2 : Evolution des Investissements Greenfield au Burkina Faso de 2020 à 2023.....	17
Tableau 3 : Répartition des encours d'IDE sous forme de participations par pays d'origine	18
Tableau 4 : Répartition des encours d'IDE sous forme d'instruments de dette.....	19
Tableau 5 : Evolution des flux d'IDE sortants en million de dollar US.....	19
Tableau 6 : Répartition des encours d'IDE sous forme de participations par pays de destination.....	20
Tableau 7 : Evolution des stocks d'IDE en million de dollar US.....	21
Tableau 8 : Situation des investissements prévisionnels de 2022 à 2023.....	22
Tableau 9 : Répartition des investissements et des emplois créés de 2022 à 2023 par sous-secteurs d'activités.....	23
Tableau 10 : Situation de mise en œuvre des principaux investissements structurants, des réformes et autres initiatives au 31 décembre 2023.....	28
Tableau 11 : Production nationale d'électricité en GWh.....	29
Tableau 12 : Cumul des puissances solaires installées (en KWc) par acteur.....	30
Tableau 13 : Taux d'électrification (en %) des ménages raccordés au réseau électrique selon le milieu de résidence.....	31
Tableau 14 : aperçu des principaux projets en cours et en perspective de réalisation en PPP.....	34

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des créations d'entreprises.....	12
Figure 2 : répartition du nombre d'entreprises créées par sous- secteurs d'activités à fin novembre 2024.....	13
Figure 3: Evolution du nombre de travailleurs immatriculés.....	13
Figure 4: Evolution de l'investissement public et de sa part dans l'investissement total.....	14
Figure 5 : Evolution de l'investissement sur ressources propres et sa part dans l'investissement public.....	15
Figure 6: Evolution des flux d'IDE entrants au Burkina Faso en million de dollar US.....	16
Figure 7 : Evolution des flux d'IDE sortants en million de dollar US.....	19
Figure 8: Répartition des encours d'IDE sous forme de créances par pays de destination.....	20
Figure 9 : Evolution des flux d'IDE sortants en million de dollar US.....	21
Figure 10 : Répartition des investissements prévisionnels par secteur d'activités.....	22
Figure 11 : Investissements et emplois effectifs sous agrément au code des investissements.....	23
Figure 12 : Répartition des investissements effectifs par sous- secteurs d'activités de 2022 à 2023.....	24
Figure 13 : Situation des emplois effectifs par sous-secteurs d'activités de 2022 à 2023.....	24
Figure 14 : Evolution de la valeur ajoutée du secteur ASPH et de sa contribution à la formation du PIB	25
Figure 15 : Evolution des productions végétales de 2018 à 2022 (en million de tonne).....	26
Figure 16 : Évolution des effectifs du cheptel par espèce de 2018 à 2022 (en million de têtes).....	27
Figure 17 : Évolution de la production halieutique par espèce de 2018 à 2022 (en million de têtes)....	27
Figure 18 : Evolution des importations d'électricité.....	30

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABI	Agence Burkinabè des Investissements
ACA	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
ASE	Autorisation Spéciale d'Exportation
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CDA	Commissionnaires en Douane Agréés
CEFORE	Centre de Formalités des Entreprises
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DSOFE	Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
FBDES	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social
FMI	Fonds Monétaire International
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IDE	Investissements Directs Etrangers
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
PIB	Produit Intérieur Brut
PSACA	Plan stratégique d'amélioration du climat des affaires
RCCM	Registre du commerce et du crédit mobilier
SP-GUCI	Secrétariat Permanent des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement
SYLVIE	Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZES	Zones Economiques Spéciales

RESUME

L'économie mondiale a été impactée par des tensions géopolitiques affectant les échanges internationaux et la stabilité des marchés. Les politiques monétaires des Banques centrales ont augmenté les coûts d'emprunt, mettant une pression sur les économies émergentes. Malgré ces défis, certaines régions ont réussi à maintenir une croissance modeste en s'adaptant aux nouvelles réalités économiques.

En effet, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit un ralentissement de la croissance mondiale, avec une réduction prévue de 3,3 % en 2023 à 3,2 % en 2024. Les économies avancées devraient connaître une légère amélioration, tandis que les économies émergentes et en développement subissent une décélération.

L'inflation, bien que déclinante, reste au-dessus des niveaux d'avant la pandémie, posant des défis supplémentaires aux économies. De plus, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 7%, à 867 milliards de dollars, principalement à cause d'une baisse de 8% des IDE, particulièrement à destination de l'Asie en développement , entraînant une prudence accrue parmi les entreprises multinationales.

Dans ce contexte difficile, le Burkina Faso montre une résilience notable. Son taux de croissance du PIB réel a augmenté, passant de 1,5 % en 2022 à 3 % en 2023, avec des prévisions atteignant 5 % en 2024 grâce à des initiatives majeures comme l'offensive agropastorale et halieutique . Le secteur privé continue de se développer, avec une augmentation significative du nombre d'entreprises créées estimé en fin novembre 2024 à 20 965 contre 19 352 en fin novembre 2023 . Cependant, les flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) ont chuté de manière drastique, soulignant les défis persistants, notamment dans le secteur minier, qui reste le principal destinataire des IDE.

Malgré l'environnement économique international complexe et la crise sécuritaire au niveau national, le Gouvernement burkinabè multiplie les initiatives en vue de relever les contraintes actuelles à travers des investissements, principalement dans le secteur énergétique et les infrastructures qui demeurent essentiels pour le développement économique à long terme.

INTRODUCTION

En 2023, l'économie mondiale a évolué dans un contexte mondial complexe, caractérisé par des tensions géopolitiques persistantes et un durcissement monétaire qui a entraîné des coûts d'emprunt élevés ainsi que des risques accrus de refinancement.

La croissance économique mondiale a été modeste, mais supérieure aux attentes initiales, malgré les défis de lutte contre l'inflation. En effet, selon le FMI, la croissance mondiale a atteint 3,3% en 2023, marquant un léger ralentissement de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2022, mais dépassant les prévisions qui anticipaient un ralentissement plus prononcé. Ce ralentissement de la croissance est attribué à plusieurs facteurs, notamment l'inflation persistante, le resserrement des politiques monétaires et les effets résiduels de la pandémie de COVID-19. Pour 2024, la croissance est estimée à 3,2%.

L'inflation mondiale poursuit sa décrue pour s'afficher à 6,7% en 2023 contre 8,7% en 2022. En 2024, elle continuerait de fléchir pour se situer à 5,8% en 2024, sous l'effet retardé des politiques monétaires restrictives ainsi que l'atténuation des prix, en particulier ceux de l'énergie. Cependant, elle reste supérieure aux niveaux d'avant la pandémie (environ 3,5%) et pourrait continuer à poser des défis aux politiques économiques.

Le flux global d'Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le monde a enregistré une légère baisse de 2% en 2023, en se situant à 1 300 milliards de dollars US. Pour 2024, le climat mondial demeure difficile pour les investissements internationaux. Les prévisions indiquent un ralentissement de la croissance, une fragmentation des économies, ainsi que des tensions commerciales et géopolitiques croissantes. Ces éléments, associés à des politiques industrielles et à la nécessité de diversifier les chaînes d'approvisionnement, redéfinissent les dynamiques d'investissement. En conséquence, de nombreuses entreprises multinationales adoptent une approche prudente dans leur expansion à l'international.

Au niveau national, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement influencé par la persistance de la crise sécuritaire. De plus, le niveau élevé des prix, notamment ceux des produits de grande consommation, a également impacté l'activité économique.

Au regard de cette situation complexe de défis sécuritaires, humanitaires et économique, le gouvernement a adopté le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD). Ce plan vise à apporter une réponse efficace à la crise actuelle tout en se concentrant sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour ce faire, le pays s'est engagé dans plusieurs initiatives, notamment afin de mobiliser davantage de ressources internes et de renforcer les capacités financières de l'Etat.

Malgré ces conditions défavorables, l'économie du Burkina Faso a montré une résilience remarquable. En effet, le taux de croissance du PIB réel est passé de 1,5% en 2022 à 3,0% en 2023. Il est projeté autour de 5% en 2024, soutenu par des initiatives de grande envergure telles que l'offensive agropastorale et halieutique.

Le dynamisme du secteur privé burkinabè, en termes de création de nouvelles entreprises s'est poursuivi. En effet, le nombre d'entreprises créées s'est accru de 19,6% en 2023 après 3,7% en 2022.

L'investissement public a poursuivi sa tendance haussière avec une progression de 4,3% en 2023 après 3,7% en 2022. Sa part dans l'investissement total est ressortie à 52,5%. Quant aux flux d'IDE entrants au Burkina Faso, ils ont connu une chute de 87,3% comparativement à leur niveau de 2022, pour s'afficher à 85,4 millions de dollars US en 2023.

Les investissements jouent un rôle crucial dans le développement économique d'une nation, en visant à accroître la richesse et à améliorer le niveau de vie sur le long terme. En 2023, ces investissements ont été orientés largement vers des initiatives visant à renforcer la sécurité du territoire et à réaliser d'importants projets d'infrastructure, notamment dans le secteur énergétique. Ce dernier, en particulier, souffre d'une couverture énergétique insuffisante, ce qui entrave considérablement l'industrialisation du Burkina Faso.

Dans ce contexte mondial et national complexe, il est essentiel d'examiner l'évolution des investissements au Burkina Faso en 2023. De plus, une attention particulière sera portée sur le secteur de l'énergie et les opportunités d'investissement qu'il présente. L'objectif est de fournir des informations utiles aux décideurs en matière d'investissement au Burkina Faso.

Pour cela, le présent rapport s'articule autour de trois (03) parties : un aperçu de l'environnement global des affaires au Burkina Faso, la situation des investissements entre 2022 et 2023 avec un focus sur le secteur énergétique et enfin, une exploration des contraintes liées à l'investissement assorties de recommandations.

1. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

1.1. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Dans le cadre de son engagement à soutenir le développement du secteur privé et à renforcer son rôle en tant que moteur de la croissance économique, le Gouvernement burkinabè a poursuivi les réformes afin de créer un environnement propice aux affaires. Dans cette optique, le Gouvernement a adopté un Plan Stratégique d'Amélioration du Climat des Affaires (PSACA) 2021-2025 qui vise à mieux coordonner les interventions et à accélérer la mise en œuvre des réformes.

Pour simplifier la mise en œuvre des projets d'investissement, le pays a continué d'implémenter des initiatives de digitalisation des procédures notamment dans la création d'entreprises, la facilitation des échanges, le paiement des impôts et des cotisations sociales et l'accès aux facteurs de production.

En matière de création d'entreprises, on note la mise en place d'une plateforme de création d'entreprises en ligne (www.creerentreprise.me.bf), d'une plateforme d'informations sur les procédures d'obtention des actes administratifs (www.businessprocedures.bf) et de la dématérialisation du Fichier National du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier en vue de permettre la recherche de disponibilité et la réservation des dénominations sociales et des noms commerciaux en ligne (www.fichiernationalrcm.bf). On peut aussi noter la mise en place d'une plateforme de délivrance du casier judiciaire (www.e-casier-judiciaire.gov.bf).

En matière de facilitation des échanges, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de digitalisation des procédures à travers la mise en place d'un Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importations et d'Exportations (SYLVIE) et du Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) par route et par rail avec la Côte d'Ivoire et le Niger, qui instaurent un document unique de transit depuis la Côte d'Ivoire pour le Burkina ou le Niger sans rupture de charges en frontière. L'obtention des documents du commerce extérieur a également été facilitée à travers la possibilité offerte aux Commissionnaires en Douane Agréés (CDA), d'édition les bons à enlever à partir de leur bureau pour les déclarations d'exportation sélectionnées au circuit vert pour les marchandises non soumises à l'Autorisation Spéciale d'Exportation (ASE). En outre, le Certificat de Mise à la Consommation (CMC) a été dématérialisé à travers la mise en place d'une plateforme digitale (e-CMC) qui vise à faciliter les procédures douanières pour les véhicules et engins soumis à la formalité d'immatriculation. Par ailleurs, une plateforme d'information sur le commerce extérieur (www.burkinatradeportal.bf) a été mise en place.

En matière de paiement des impôts et des cotisations sociales, le Gouvernement a adopté en 2017 un Code général des impôts réunissant en un seul document l'ensemble des règles fiscales en vigueur et procédé à la modernisation des procédures fiscales à travers les télé-procédures

(télédéclaration et télépaiement) à travers www.esintax.bf. Aussi, on note le lancement de la plateforme eCNSS (www.eservices.cnss.bf) en novembre 2023. Ladite plateforme permet de déclarer les employés et de payer les cotisations sociales en ligne.

En matière d'accès aux facteurs de production, on peut relever la dématérialisation de la demande de branchement au réseau électrique (SONABEL) et à l'eau courante (ONEA).

Aussi, pour simplifier la mise en œuvre des projets d'investissement, le pays a continué de prendre des mesures et actions de facilitation, entre autres, au niveau réglementaire, de la promotion des investissements, du capital humain, des infrastructures économiques et du règlement des différends.

En matière réglementaire, le Burkina Faso a mis en place des mesures plus incitatives à l'investissement à travers la révision du Code des investissements en 2018 et du code minier en 2024 ainsi que l'adoption d'un Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique en 2018. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été menées pour renforcer la résilience du secteur privé et favoriser la réalisation des investissements. Les réformes ont concerné, entre autres :

- l'adoption de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie et ses textes d'application ;
- l'adoption de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 et son modicatif la loi n°020-2024/ALT du 02 août 2024 portant régime juridique et institutionnel du Partenariat Public-Privé (PPP) au Burkina Faso qui vise l'accroissement de la participation du secteur privé au financement, à la construction, à la rénovation, à la gestion et à l'entretien des grandes infrastructures ;
- le renforcement de la résilience des petites et moyennes entreprises à travers l'adoption de la Loi n°010-2023/ALT du 18 juillet 2023 portant institution de mesures d'incitation fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises en vue de leur permettre d'acquérir ou de renouveler les équipements de production ;
- l'adoption de la loi n°006-2022/ALT relative à l'activité d'affacturage au Burkina Faso en vue de faciliter le financement et le recouvrement des créances des entreprises ;
- l'adoption de l'arrêté n°2023-00638/MDICAPME/MSHP/MEFP/MEEA /MFPTPS du 29 décembre 2023 portant installation et exploitation d'unités de production des huiles alimentaires au Burkina Faso qui autorise désormais l'implantation des huileries dans des zones autres que celles prévues pour les activités industrielles au vue de l'insuffisance de parcelles industrielles et aux difficultés d'aménagement de zones dédiées;
- l'adoption de l'arrêté n°2023-00637/MDICAPME/MSHP/MEFP/MEEA /MFPTPS du 29 décembre 2023 relatif à l'implantation et à l'exploitation d'unités de production d'eaux préemballées destinées à être utilisées comme eaux de boissons qui n'exige plus l'avis de faisabilité environnementale dès la demande d'autorisation d'implantation.

En outre, le pays a adhéré en 2021 à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) qui a pour objectif de soutenir la promotion des investissements et du commerce des pays membres en offrant des garanties contre les risques politiques et commerciaux qui affectent les investisseurs.

En matière de promotion des investissements, en vue d'assurer en permanence aux investisseurs un accès aux informations sur les opportunités d'investissement au Burkina Faso, il a été mis en place des réseaux de points focaux dans les missions diplomatiques et consulaires du Burkina Faso à l'étranger et dans celles accréditées auprès du Burkina Faso. Ces réseaux permettent d'accroître la visibilité du pays en matière d'opportunités d'investissement. Il y a également l'adoption d'un modèle national de traité bilatéral d'investissement (TBI) à travers le décret n°2023-0538/PRES-TRANS/PM/MDICAPME/ MEFP/MAECRBE du 04 mai 2023.

En matière de capital humain, pour faciliter l'accès des investisseurs à une main d'œuvre qualifiée, le pays a poursuivi ses initiatives visant le renforcement de la formation professionnalisant des jeunes à travers la création de structures de formation technique, professionnelle et scientifiques soutenus par le projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC).

En matière d'infrastructures économiques, pour faciliter l'accès au foncier pour les investisseurs, le Burkina Faso a entamé un projet de développement des infrastructures à travers l'aménagement de nouvelles zones industrielles dans ses treize (13) régions. Cela se matérialise par le projet de création d'un parc industriel à Ziniaré et l'aménagement de la zone agro industrielle de Samendéni.

En matière de règlement des différends, en plus des dispositifs existants, il a été mis en place un observatoire pour la célérité des opérations douanières (OCOD-BF).

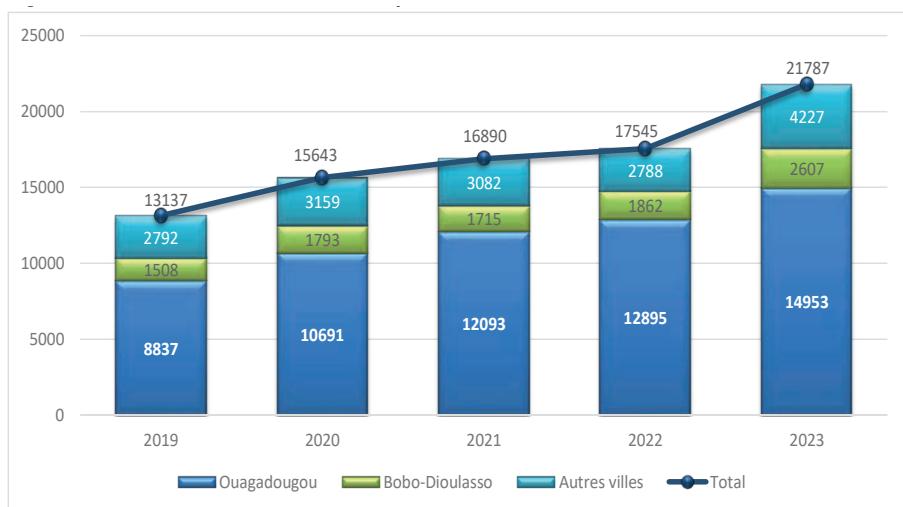
D'autres chantiers importants sont en cours, notamment la dématérialisation du système d'enregistrement du foncier (gestion foncière et cadastrale), du processus de passation des marchés publics, de la procédure d'obtention des actes de construire et du Portail d'Entrée au Burkina (PEB). Il est également prévu la création d'un Guichet Unique des Licences d'Affaires (GULA) afin de rationaliser les procédures de délivrance des licences d'affaires au Burkina Faso et la révision du Code de procédures dans sa partie relative aux règlements des différends.

En plus de ces éléments d'amélioration de l'environnement des affaires au Burkina Faso, il convient de relever les efforts en matière d'investissement public visant non seulement à soutenir globalement l'économie et le renforcement du bien-être des populations, mais également le développement des investissements privés.

1.2. CREATIONS D'ENTREPRISES

Le dynamisme du secteur privé burkinabè, en termes de création de nouvelles entreprises s'est poursuivi. En effet, le nombre d'entreprises créées est passé de 17 545 en 2022 à 21 787 en 2023, soit un accroissement de 24,18%. Cette dynamique de création de nouvelles entreprises s'est maintenue en 2024 avec un nombre estimé à 20 965 en fin novembre contre 19 352 en fin novembre 2023 soit un accroissement de 8,34%.

Figure 1 : Evolution des créations d'entreprises

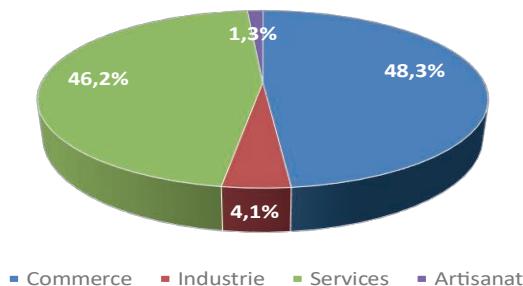


Source : ABI, à partir des données du CEFOR/MEBF, décembre 2024

Les créations d'entreprises sont principalement enregistrées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso avec respectivement 68,63% et 11,97% en 2023. En fin novembre 2024, les créations d'entreprises sont respectivement de 68,04% et 12,15%. Ces deux (02) localités concentrent à elles seules en moyenne 80% des entreprises créées. Ce constat résulterait de la forte attractivité de ces deux (02) villes qui abritent l'essentiel des infrastructures de soutien à l'investissement.

Cette forte concentration des entreprises créées est également perceptible au niveau des secteurs d'activités. En effet, les secteurs du commerce et des services concentrent respectivement 48,3% et 46,2% des créations en fin novembre 2024. Quant aux secteurs de l'industrie et de l'artisanat, ils occupent respectivement 4,1% et 1,3%.

Figure 2 : répartition du nombre d'entreprises créées par sous- secteurs d'activités à fin novembre 2024

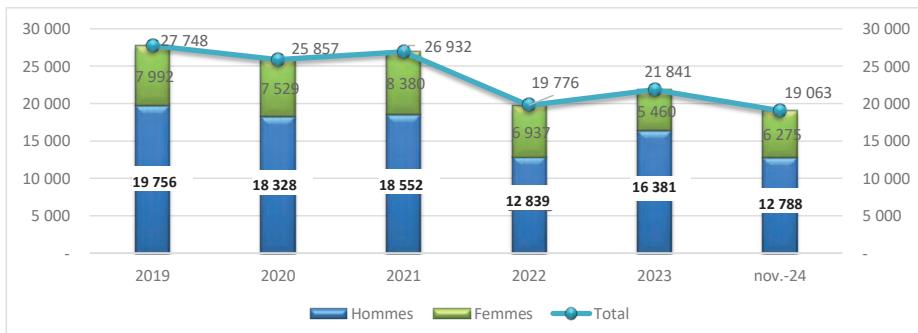


Source : ABI, à partir des données du CEFOR/MEBF, décembre 2024

L'accroissement du nombre d'entreprises créées, s'est également accompagné d'une hausse des radiations d'entreprises . En effet, s'agissant des deux principales villes, ce nombre est passé de 343 en 2022 à 434 en 2023, soit une hausse de 26,5%. En fin novembre 2024, le nombre d'entreprises radiées s'élevait à 472. Cette situation s'expliquerait selon les acteurs par le choix inadéquat de la forme juridique, la situation sécuritaire, la pression fiscale et les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Le dynamisme du secteur privé en matière de créations d'entreprises a occasionné un accroissement en termes de créations d'emplois. En effet, le nombre de travailleurs déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) principalement par le secteur privé s'est fixé à 21 841 en 2023 contre 19 776 en 2022 soit une hausse de 10,44%. Cette tendance à la hausse pourrait se maintenir au regard des données à fin novembre 2024 qui indiquent 19 063 travailleurs déclarés.

Figure 3: Evolution du nombre de travailleurs immatriculés



Source : ABI, à partir des données de la CNSS, décembre 2024

2. SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO DE 2022 A 2023

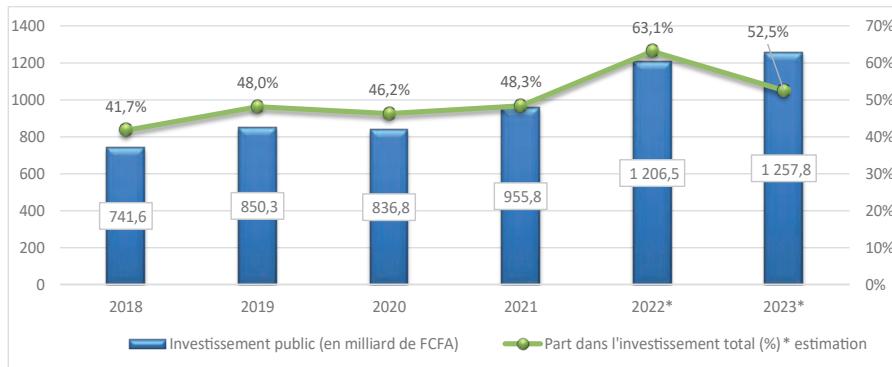
2.1. INVESTISSEMENTS PUBLICS

L'investissement public a poursuivi sa tendance haussière amorcée depuis la reprise post COVID-19, en dépit d'un contexte international et national peu favorable. Il est estimé à 1 257,8 milliards de francs CFA en 2023, représentant une hausse de 4,3% par rapport à son niveau en 2022. Toutefois, sa part dans l'investissement total s'est établie à 52,5%, enregistrant une baisse significative de 10,6 points de pourcentage sur un an.

Ces investissements ont été largement orientés vers la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures et des actions destinées à renforcer la sécurisation du territoire national.

Sur les quatre dernières années (2020-2023), l'investissement public a augmenté en moyenne de 14,9%. En 2024, il est projeté en accroissement de 8,6% pour ressortir à 1 365,5 milliards de francs CFA.

Figure 4: Evolution de l'investissement public et de sa part dans l'investissement total

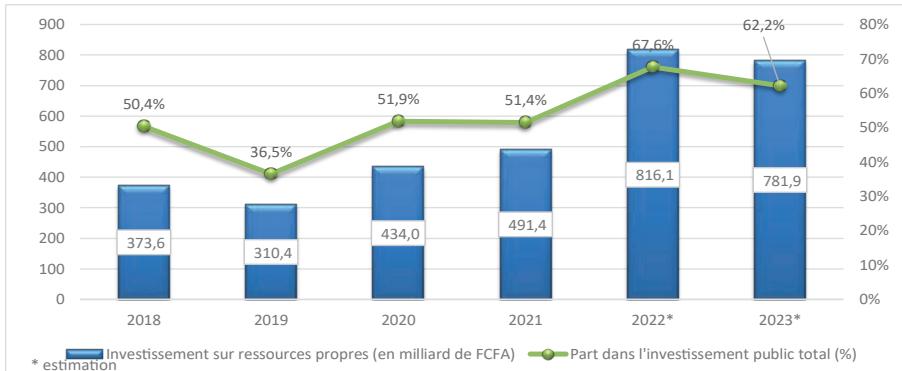


Source : ABI, à partir des données de la DGEP (IAP), décembre 2024

Le Burkina Faso continue d'enregistrer des progrès dans la mobilisation de ressources propres pour financer ses investissements et soutenir son développement.

Les investissements financés sur ressources propres sont estimés à 781,9 milliards de FCFA en 2023, contre 816,1 milliards de FCFA en 2022, soit une baisse de 4,5%.

Figure 5 : Evolution de l'investissement sur ressources propres et sa part dans l'investissement public



Source : ABI, à partir des données de la DGEP (IAP), décembre 2024

Ces ressources propres représentent 62,2% du montant total de l'investissement public en 2023 et témoigne de l'engagement des autorités publiques en faveur du financement interne des projets d'investissement, malgré les défis structurels et sécuritaires qui ont été exacerbés ces dernières années par plusieurs chocs d'envergure et une diminution des financements extérieurs.

2.2. INVESTISSEMENTS PRIVES

2.2.1 Investissements directs étrangers (IDE) au Burkina Faso

La notion **d'Investissement Direct Étranger (IDE)** abordée dans cette analyse désigne l'investissement réalisé par une entreprise basée dans une économie, visant à établir un intérêt durable dans une entreprise située dans une autre économie. Cet intérêt durable se manifeste par l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise cible, ainsi qu'un niveau significatif d'influence sur la gestion de cette dernière. Un investisseur direct qui détient 10 % ou plus des actions avec droit de vote d'une entreprise est considéré comme ayant établi une telle relation. **Les IDE regroupent les acquisitions ou cessions de participations, le réinvestissement de bénéfices et les prêts inter-entreprises.**

- Les flux d'IDE entrants représentent les opérations qui accroissent l'investissement que les investisseurs étrangers ont réalisé dans les entreprises résidentes, diminuées des opérations qui font régresser l'investissement que les investisseurs étrangers ont réalisé dans le pays.

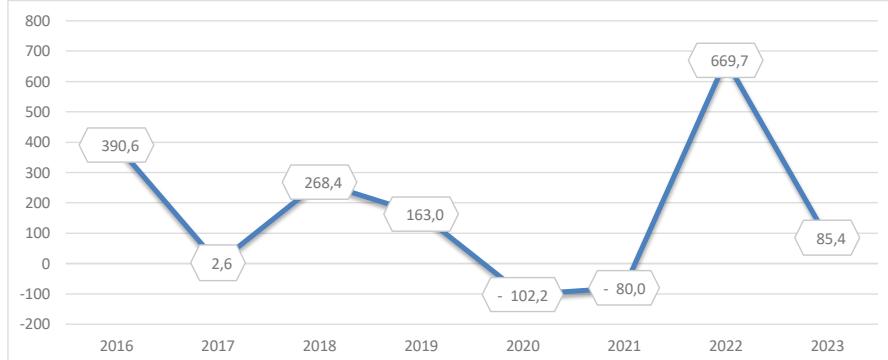
- Les flux d'IDE sortants quant à eux représentent les opérations qui accroissent l'investissement que les investisseurs résidents ont réalisé dans les entreprises résidentes dans un autre pays auxquelles on soustrait les opérations qui font régresser l'investissement que les investisseurs résidents ont réalisé dans les entreprises d'un autre pays.
- Les IDE sous forme d'instruments de dette représentent les dettes contractées auprès d'une entité détenant au moins 10% du capital de l'entreprise.
- Les stocks d'investissement entrant sont les investissements directs détenus par des non-résidents et les stocks d'investissement sortant sont les investissements directs détenus par les résidents dans d'autres économies.
- Les investissements Greenfield sont des formes d'investissement direct à l'étranger dans lesquelles l'entreprise réalise de nouvelles installations dans le pays tiers. Les installations créées peuvent tout aussi bien être des usines de production que des bureaux, des points de vente ou des centres de logistique. Il s'agit généralement de la création d'une nouvelle filiale pour pénétrer un marché étranger.

2.2.1.1. Flux d'IDE entrants

En 2023, le Burkina Faso a enregistré des entrées d'Investissements Directs Étrangers (IDE) de 85,4 millions USD, ce qui représente une chute marquée de 87,3% par rapport au montant révisé de 669,7 millions USD observé en 2022. Cette baisse intervient après une période de flux négatifs de -80 millions USD en 2021.

L'UEMOA a capté des flux d'IDE de 6 634,5 millions USD en 2023, ce qui représente une baisse de 6,8% par rapport à l'année précédente. Cette contraction s'inscrit dans un contexte régional plus large de diminution des IDE en Afrique, où la zone a observé une réduction générale des investissements. Cette tendance est en grande partie attribuée aux conditions de financement restrictives sur le plan mondial, qui ont impacté la capacité des investisseurs à s'engager dans de nouveaux projets.

Figure 6: Evolution des flux d'IDE entrants au Burkina Faso en million de dollar US



Sources : ABI, à partir de la base de données CNUCED, décembre 2024

Les flux d'IDE à destination du Burkina Faso en 2023 ont représenté 1,3% des IDE entrants de l'espace UEMOA dont le pays constitue la sixième économie en termes de PIB.

Tableau 1: Evolution des flux d'IDE entrants en million de dollar US

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Burkina Faso	2,6	268,4	163,0	-102,2	-80,0	669,7	85,4
UEMOA	2 773,0	2 701,2	4 237,5	3 489,6	5 347,8	7 115,0	6 634,5
Part IDE dans l'UEMOA	0,1%	9,9%	3,8%	-2,9%	-1,5%	9,4%	1,3%

Sources : ABI, à partir de la base de données CNUCED, décembre 2024

Les IDE entrants ont également inclus des projets Greenfield . Le nombre de nouveaux investissements a de nouveau diminué, passant de 2 en 2022 à 1 en 2023, après avoir atteint 4 en 2021. Cependant, la valeur de cet investissement a connu une hausse significative, passant de 88,5 millions de dollars US en 2022 à 670,6 millions de dollars US en 2023, alors qu'elle s'élevait à 92,6 millions de dollars US en 2021.

Tableau 2: Evolution des Investissements Greenfield au Burkina Faso de 2020 à 2023

Année		2020	2021	2022	2023
Burkina Faso	Nombre	5	4	2	1
	Valeur (million USD)	352,9	92,6	88,5	670,6
UEMOA	Nombre	54	44	42	38
	Valeur (million USD)	2588,8	2541,4	3092,5	2271,7

Sources : ABI, à partir de la base de données CNUCED, décembre 2024

Selon le rapport de la BCEAO sur la Balance des paiements et la position extérieure globale du Burkina Faso en 2022, les opérations d'investissements directs ont généré des entrées nettes de ressources financières s'élevant à 403,0 milliards de FCFA en 2022, après des sorties nettes de 20,4 milliards de FCFA enregistrées en 2021.

Les entrées d'IDE sont expliquées par les transactions sur les titres de participation entre les entreprises résidentes et leurs maisons-mères ou autres sociétés apparentées non-résidentes qui se sont traduites par des entrées de ressources financières de 374,9 milliards de FCFA de FCFA et, dans une moindre mesure, par les entrées de capitaux au titre des opérations sur les instruments de la dette pour 28,0 milliards de FCFA.

Les entrées d'IDE sont expliquées par les transactions sur les titres de participation entre les entreprises résidentes et leurs maisons-mères ou autres sociétés apparentées non résidentes. Ces transactions ont engendré des flux financiers de 374,9 milliards de FCFA. Par ailleurs, les entrées de capitaux liées aux opérations sur les instruments de dette ont contribué à hauteur de 28,0 milliards de FCFA.

⁷Base de données CNUCED, décembre 2024

La hausse des opérations sur les titres de participation est imprimée par les transactions directes qui ont atteint 275, 0 milliards de FCFA, ainsi qu'à des réinvestissements de bénéfices dans les entreprises d'investissement direct, pour 99,9 milliards de FCFA.

A fin décembre 2022, le stock d'IDE entrants au Burkina Faso a atteint 2 392, 5 milliards de FCFA, marquant une augmentation de 21,15 % par rapport à 2021. Ce montant se compose de 1 527,1 milliards de FCFA en titres de participation et de 865, 3 milliards de FCFA en instruments de dette.

Concernant les IDE entrant sous forme de participations, les principaux pays de provenance sont répertoriés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Répartition des encours d'IDE sous forme de participations par pays d'origine

Pays	Encours des IDE (milliards de FCFA) ¹	Poids de l'encours	Variation (2021-2022)
Canada	490, 2	30,6%	39,83%
Russie	254, 5	22,2%	0,02%
Côte d'Ivoire	135,8	12,1%	7,28%
Barbade	50,5	11,1%	-0,32%
Maurice	46,2	10,6%	ND
Royaume-Uni	35,2	6,0%	ND
Lybie	32,6	4,4%	ND

Source : ABI, à partir de la balance des paiements et position extérieure globale, Burkina Faso 2022, BCEAO

Ces participations sont réparties dans plusieurs sous-secteurs d'activités. Le secteur minier conserve sa position de leader, affichant un encours de 825, 3 milliards de FCFA, ce qui représente 54,0% du total des investissements sous forme de participation. Ce sous-secteur d'activités a enregistré une hausse significative de 23,5% en 2022. De même, le sous-secteur **de l'intermédiation financière, assurance et retraite** se classe au deuxième rang, avec un encours atteignant 405, 7 milliards de FCFA, soit 26,8% du total. Ce sous-secteur a connu une augmentation notable de 34,5%.

Le sous-secteur de l'industrie manufacturière suit dans une moindre mesure, avec un encours de 77,1 milliards de FCFA, représentant 5,0% du total. Cependant, ce secteur a connu une baisse de 4,2%. Ensuite le **sous-secteur de la communication** vient avec un encours de 58, 1 milliards de FCFA, soit 3,8% du total. Ce sous-secteur a enregistré une légère hausse de 3,0%. Enfin, le **sous-secteur du commerce de gros et de détail** présente un encours de 19,4 milliards de FCFA, représentant 1,3% du total des investissements sous forme de participations, en diminution de 14,8%.

Quant aux IDE sous forme d'instruments de dette, les principaux pays prêteurs sont présentés dans le tableau suivant.

¹ La balance des paiements 2021 a apporté des corrections sur les données de 2020

Tableau 4 : Répartition des encours d'IDE sous forme d'instruments de dette

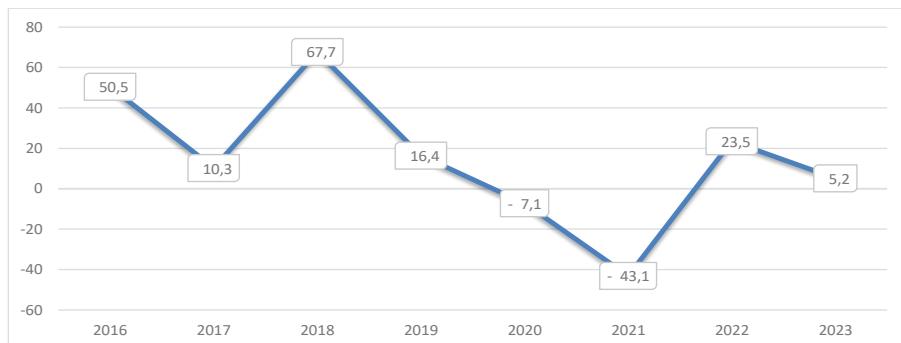
Pays	Encours des IDE (milliard FCFA) ¹	Poids de l'encours	Variation (2021-2022)
Canada	354,8	41,0%	+9,3%
Bermudes	258,0	26,9%	+15,7%
Australie	53,8	6,5%	-3,8%
Iles Caïman	35,3	4,4%	-94,3%
Ile Maurice	29,2	4,7%	-25,5%

Source : ABI, à partir de la balance des paiements et position extérieure globale, Burkina Faso 2022, BCEAO

2.2.1.2. Flux d'IDE sortants

Les flux d'IDE sortant du Burkina Faso en 2023 se chiffrent à 5,2 millions USD, en contraction de 78,0% par rapport au montant révisé de 2022 qui est de 23,5 millions USD.

Figure 7 : Evolution des flux d'IDE sortants en million de dollar US



Source : ABI, à partir de la base des données du CNUCED, décembre 2024

Le pays se classe au 6ème rang des investisseurs de la zone UEMOA avec une faible part de 1,4% des flux totaux d'IDE sortants de l'Union.

Tableau 5 : Evolution des flux d'IDE sortants en million de dollar US

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Burkina Faso	10,3	67,7	16,4	- 7,1	- 43,1	23,5	5,2
UEMOA	812,2	383,7	310,4	19,1	361,8	306,4	363,9
Part IDE dans l'UEMOA	1,3%	17,6%	5,3%	-37,4%	-11,9%	7,7%	1,4%

Sources : ABI, à partir de la base de données CNUCED, décembre 2024

¹ La balance des paiements 2021 a apporté des corrections sur les données de 2020

De même, selon les données de la BCEAO, les IDE sortants ont atteint un encours de 99,8 milliards de FCFA à fin décembre 2022, marquant une augmentation de 17,2% sur un an. Cet encours est composé de 89,1 milliards de FCFA de titres de participation, représentant 89,3% du total, et de 10,6 milliards de FCFA d'instruments de dette, soit 10,7%.

Comme indiqué dans le tableau ci-après, les investissements sous forme de participation ont été effectués essentiellement dans les pays de l'UEMOA.

Tableau 6: Répartition des encours d'IDE sous forme de participations par pays de destination

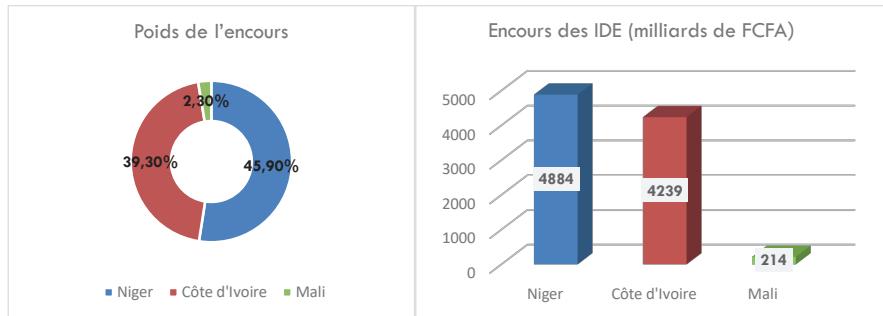
Pays	Encours des IDE (milliard de FCFA)	Poids de l'encours	Variation (2021-2022)
Côte d'Ivoire	19,8	53,0%	35,0%
Sénégal	8,1	21,9%	-67,2%
Bénin	7,0	18,9%	-33,0%
Togo	2,3	6,3%	-68,9%

Source : ABI, à partir de la balance des paiements et position extérieure globale, Burkina Faso 2022, BCEAO

Ces fonds propres sont principalement investis dans des entreprises opérant dans le sous-secteur de l'intermédiation financière, avec un montant total de 71,6 milliards de FCFA, ce qui représente 80,9% du total et une augmentation de 2,5%. Par ailleurs, 6,4 milliards de FCFA sont investis dans le sous-secteur de la construction, représentant 17,4% du total, avec des créances réalisées en 2022.

Quant aux principaux pays de destination en termes d'encours d'IDE sous forme de créances du Burkina Faso, ils sont indiqués dans la figure ci-après :

Figure 8: Répartition des encours d'IDE sous forme de créances par pays de destination



Source : ABI, à partir de la balance des paiements et position extérieure globale, Burkina Faso 2022, BCEAO

Ces créances sous forme d'IDE ont été accordés principalement par des entités opérant dans les secteurs de l'intermédiation financière, de l'assurance et des retraites, avec un montant total de 10,0 milliards de FCFA, représentant 94,5% du

total et enregistrant une progression de 6,7 milliards de FCFA. Par ailleurs, le sous-secteur du commerce de gros et de détail a reçu 0,4 milliard de FCFA, soit 2,1% du total, en baisse de 1,401 milliards de FCFA.

2.2.1.3. Stock d'IDE

Le stock d'IDE du Burkina Faso a continué de croître en 2023, atteignant 3 192,7 millions USD, ce qui représente une augmentation de 6,5% par rapport au stock révisé de 2022. En 2022, ce stock avait connu une hausse significative de 21,8% sur un an.

Figure 9 : Evolution des flux d'IDE sortants en million de dollar US



Source : ABI, à partir de la base des données du CNUCED, décembre 2024

Le stock d'IDE du Burkina Faso en 2023 représente 5,4% du stock total d'IDE de l'espace UEMOA de la même année. Cette part est en baisse de 0,6 point de pourcentage en rythme annuel.

Tableau 7: Evolution des stocks d'IDE en million de dollar US

Pays	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BURKINA FASO	2 061,5	2 348,2	2 502,1	2 618,4	2 750,1	2 461,7	2 997,5	3 192,7
UEMOA	25 408,2	31 852,0	33 028,8	36 657,7	43 798,6	45 546,1	50 107,8	58 691,0
Part IDE dans l'UEMOA	8,1%	7,4%	7,6%	7,1%	6,3%	5,4%	6,0%	5,4%

Source : ABI, à partir des données CNUCED, décembre 2024

2.2.2. Situation des investissements privés réalisés sous agrément au code des investissements

2.2.2.1. Situation des agréments au code des investissements

Sur la période 2022-2023, le montant global des investissements prévisionnels des entreprises agréées au code des investissements s'élève à 1 623,3 milliards de Francs CFA. Ces investissements devraient entraîner la création de 11 038,0 emplois et une valeur ajoutée de 1 758,3 milliards de francs CFA. Pour accompagner la mise en œuvre de ces projets, l'Etat consent à renoncer à 415,3 milliards de Francs CFA de recettes fiscales.

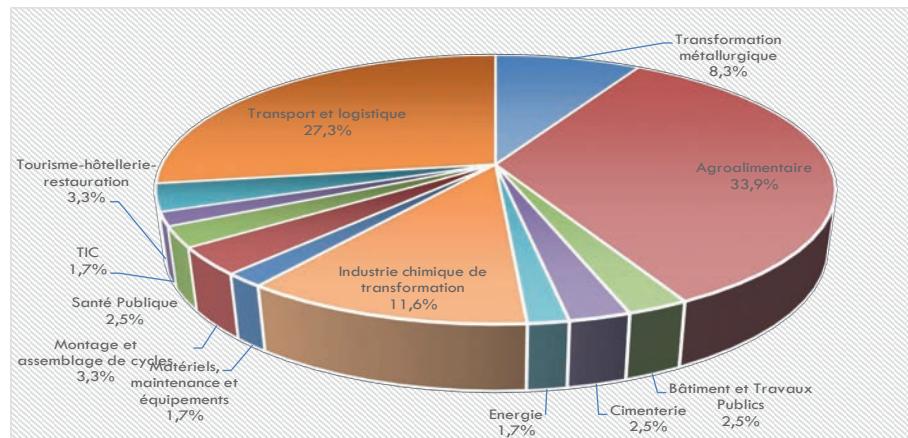
Tableau 8 : Situation des investissements prévisionnels de 2022 à 2023

Année	Nombre d'entreprises agréées	Investissement (milliard de FCFA)	Nombre d'emplois	Valeur ajoutée sur 5 ans (milliard de FCFA)	Manque à gagner de l'Etat (milliard de FCFA)
2022	77	1 457,2	8 131,0	1 299,0	321,5
2023	44	166,1	2 907,0	459,3	93,8
Total	121	1 623,3	11 038,0	1 758,3	415,3

Source : ABI, à partir des statistiques du SP-GUCI, décembre 2024

Ces investissements sont principalement concentrés dans les sous-secteurs Agro-alimentaire (33,9%) , transport et logistique (27,3%) et industrie chimique de transformation (11,6%)

Figure 10 : Répartition des investissements prévisionnels par secteur d'activités



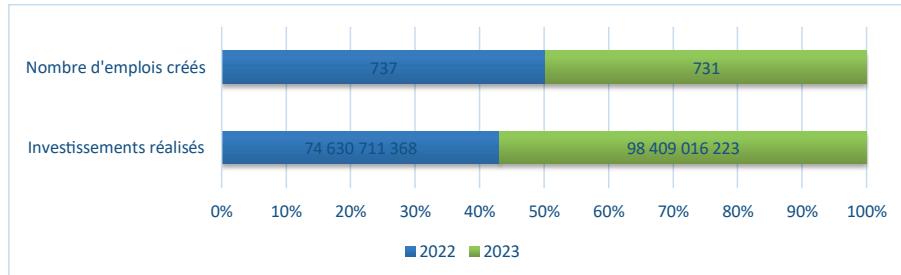
Source : ABI à partir des statistiques du SP-GUCI, décembre 2024

Les prévisions d'investissement significatives enregistrées dans le sous-secteur agroalimentaire durant cette période s'expliquent principalement par les mesures nationales favorisant la transformation des matières premières locales.

2.2.2.2. Investissements réalisés et emplois créés par les entreprises ayant fait l'objet de constatation de démarrage d'activités

Trente-trois (33) entreprises agréées au code des investissements ont fait l'objet de constatation de démarrage d'activités en 2022 et en 2023. Les investissements effectivement réalisés par ces entreprises s'élèvent à 173,0 milliards de francs CFA, dont 74,6 milliards de Francs CFA pour 2022 et 98,4 milliards de Francs CFA pour 2023. Ces investissements ont induit la création de 1 468 emplois permanents, dont 731 en 2022 et 731 en 2023.

Figure 11 : Investissements et emplois effectifs sous agrément au code des investissements



Source : ABI, à partir des données CNUCED, décembre 2024

2.2.1.6. Investissements réalisés et emplois créés par sous- secteurs d'activités

La situation des investissements et des emplois créés par sous-secteurs d'activités se présente comme suit :

Tableau 9 : Répartition des investissements et des emplois créés de 2022 à 2023 par sous-secteur d'activités

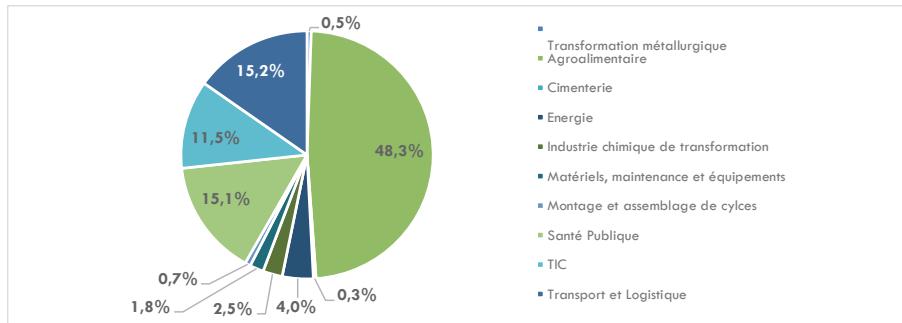
Sous-secteurs d'activités	Investissements réalisés (milliards de F CFA)	Nombre d'emplois créés
Transformation métallurgique	0,9	59
Agroalimentaire	83,6	752
Cimenterie	0,6	30
Energie	6,9	37
Industrie chimique de transformation	4,3	80
Matériels, maintenance et équipements	3,1	36
Montage et assemblage de cycles	1,2	90
Santé Publique	26,2	100
TIC	20,0	144
Transport et Logistique	26,3	140
Total général	173,0	1 468

Source : ABI, à partir des données statistiques du SP-GUCI, décembre

2.2.1.7. Investissements par sous- secteurs d'activités

La répartition des investissements par sous-secteurs d'activités montre que, sur les 173,0 milliards de francs CFA d'investissements effectivement réalisés, un peu plus de 83,6 milliards de francs CFA soit 48,3% sont destinés à l'industrie agroalimentaire. Le sous-secteur des transports et logistiques absorbe 15,2% des investissements effectifs, soit 26,3 milliards de francs CFA. La santé publique représente 15,1% des investissements effectifs sous agrément au code des investissements avec 26,2 milliards de francs CFA.

Figure 12 : Répartition des investissements effectifs par sous- secteurs d'activités de 2022 à 2023

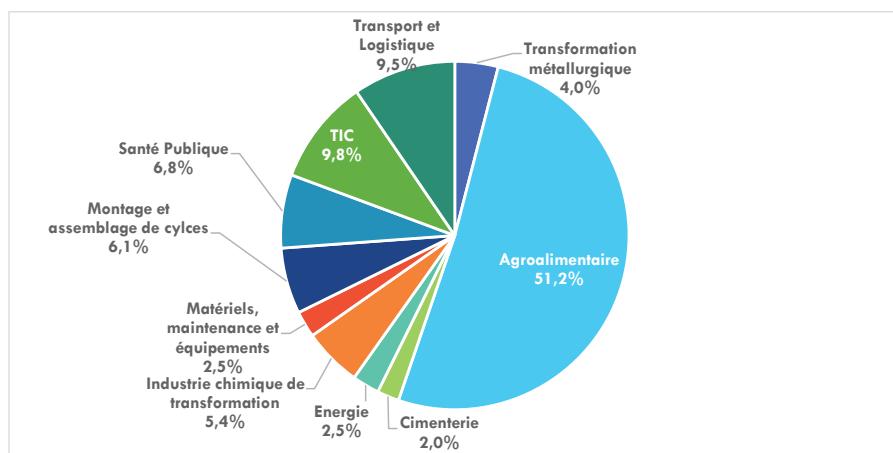


Source : ABI, à partir des données statistiques du SP-GUCI, décembre 2024

2.2.1.8. Emplois créés par sous-secteurs d'activités

Les créations d'emplois induites par les investissements effectifs sur la période s'élèvent à 1 468. Le nombre d'emplois provenant du sous-secteur agroalimentaire s'élève à 752, représentant 51,2% des emplois créés. Le sous-secteur des TIC occupe la deuxième position en matière de création d'emplois avec 144 emplois, soit 9,8%. Le sous-secteur des transport et logistique représente 9,5%, soit 140 emplois.

Figure 13 : Situation des emplois effectifs par sous-secteurs d'activités de 2022 à 2023



Source : ABI, à partir des données statistiques du SP-GUCI, décembre 2024

2.2.3. Etat des lieux du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

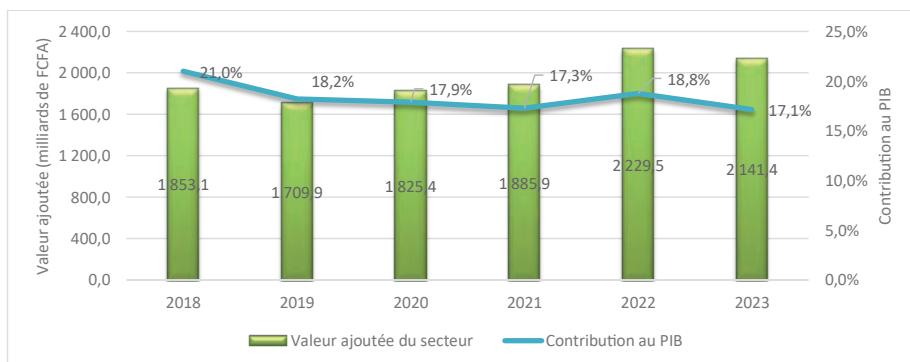
Le secteur Agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH) occupe une place prépondérante dans le développement socio-économique du Burkina Faso. En effet, il emploie 86,6% de la population active (RGPH, 2019) et sa contribution au Produit intérieur brut reste en moyenne en deçà de 20% depuis les trois dernières années (IAP/DGEP, 2024). Cette contribution relativement faible au regard des potentialités du secteur s'explique par la faiblesse de la productivité, de la transformation et de la commercialisation des produits, et ce, malgré les investissements privés qui y sont réalisés ces dernières années.

2.2.3.1. Contribution du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à l'économie

La valeur ajoutée du secteur Agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH) est évaluée à 2 193,5 milliards de francs CFA en 2023, en baisse de 4% par rapport à 2022. Sa contribution à la formation du PIB est de 17,1% contre 18,8% en 2022. Durant la période 2018-2023, la valeur ajoutée du secteur ASPH a présenté une tendance haussière avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3% malgré la situation économique difficile que traverse le pays. La contribution sur la période était en moyenne de 18,4%.

En 2024, la valeur ajoutée du secteur est projetée en augmentation de 27,6% pour se situer à 2 733,1 milliards de FCFA. Sa contribution ressortirait à 20,0% du PIB, en hausse de 2,9 points de pourcentage.

Figure 14 : Evolution de la valeur ajoutée du secteur ASPH et de sa contribution à la formation du PIB



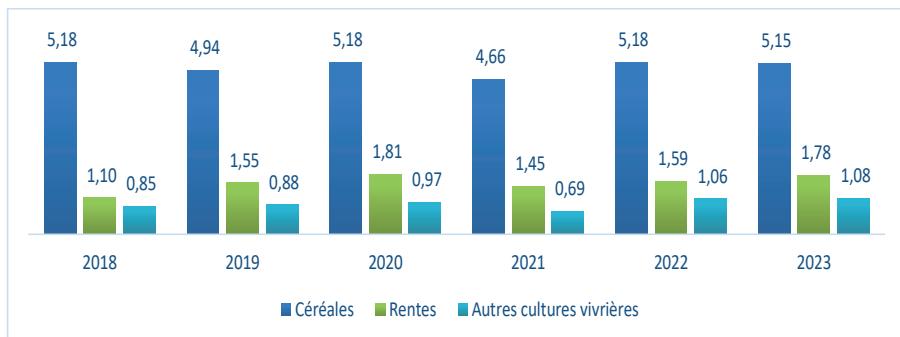
Source : ABI, à partir des données de la DGEP (IAP), août 2024

2.2.3.2. Productions du secteur ASPH

Les productions du secteur ASPH sont constituées des productions végétales, des productions animales, des productions halieutiques, des productions sylvicoles et des produits forestiers non-ligneux. L'analyse concernera les productions végétales, animales et halieutiques.

Les quantités produites de céréales (mil, riz, maïs, sorgho, fonio) sont passées de 4,19 millions de tonnes pour la campagne agricole 2017-2018 à 5,18 millions de tonnes à la campagne agricole 2022-2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,7%. Quant à la production des cultures de rente (sésame, coton, arachide, soja), elle s'est affichée à 1,1 million de tonne à la campagne agricole 2017-2018 contre 1,78 million de tonne pour la campagne agricole 2022-2023, correspondant à un accroissement annuel moyen de 6,7%. Les autres cultures vivrières (igname, patate, niébé, etc.) présentent les mêmes tendances, car les volumes produits sont passés de 0,8 million de tonne pour la campagne agricole 2017-2018 à 1,08 million de tonne à la campagne agricole 2022-2023 avec un taux de croissance annuel moyen de 9,82%.

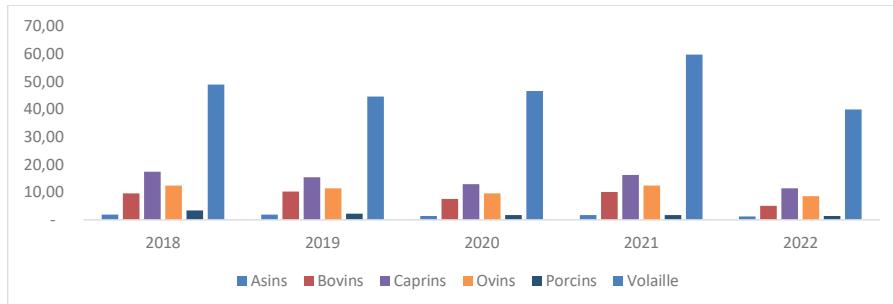
Figure 15 : Evolution des productions végétales de 2018 à 2022 (en million de tonne)



Source : ABI, à partir des données des Enquêtes Permanentes Agricoles (EPA), 2018-2023

Le sous-secteur de l'élevage dispose d'énormes potentialités avec l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié. L'analyse de ce cheptel par espèce montre que l'effectif potentiel de la volaille est passé de 49,01 millions de têtes en 2018 à 39,89 millions de têtes en 2022 avec un taux de croissance annuel moyen de -9,6%. La production porcine a évolué de 3,34 millions de têtes en 2018 à 1,47 million de têtes en 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de -12,2%. La population bovine quant à elle, est passée de 9,59 millions de têtes en 2018 à 5,08 millions de têtes en 2022 soit un taux de croissance annuel moyen de -6%. L'effectif des ovins a été évalué à 12,38 millions de têtes en 2018 contre 8,50 millions en 2022 avec une croissance moyenne de -4,9% par an. Les caprins étaient estimés à 17,34 millions et 11,43 millions de têtes respectivement en 2018 et 2022 correspondants à un taux de croissance moyen de -5,3% par an. La production asine a connu une croissance annuelle moyenne évaluée à -5,3% de 2018 à 2022.

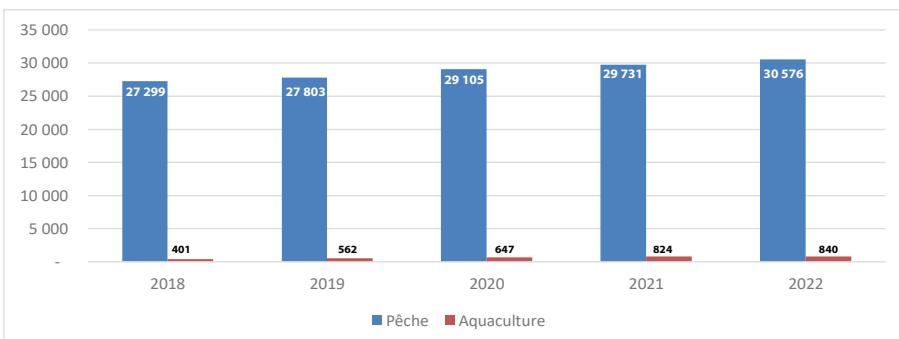
Figure 16 : Évolution des effectifs du cheptel par espèce de 2018 à 2022 (en million de têtes)



Source : ABI, à partir des données des Enquêtes Permanentes Agricoles (EPA), 2018-2023

En ce qui concerne la production halieutique, l'analyse révèle que la production de la pêche de capture est passée de 27 803 tonnes en 2018 à 30 576 tonnes en 2022 soit un taux de croissance annuel moyen de 3,96%. Par ailleurs, la production de l'aquaculture est passée de 401 tonnes en 2018 à 840 tonnes en 2022, soit un taux de croissance annuel de 18,47%. Cette situation est illustrée dans la figure ci-après.

Figure 17 : Évolution de la production halieutique par espèce de 2018 à 2022 (en million de têtes)



Source : ABI, à partir des données de l'annuaire des statistiques agro-pastorales 2022

2.2.3.3. Situation de la mise en œuvre des initiatives dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH)

Depuis 2018, le gouvernement a multiplié des actions en vue de dynamiser le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en mettant en œuvre des réformes et en réalisant des investissements publics stratégiques. Ces initiatives visent à instaurer un environnement favorable à l'investissement en utilisant les investissements publics comme levier pour stimuler davantage l'engagement du secteur privé et accroître ainsi sa contribution au développement économique du pays.

La situation de mise en œuvre des principaux investissements structurants, des réformes et autres initiatives au 31 décembre 2023 se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 10: Situation de mise en œuvre des principaux investissements structurants, des réformes et autres initiatives au 31 décembre 2023

Investissements structurants	Situation de la Réalisation au 31/12/2023	Observations particulières (difficultés, interpellations, mesures à prendre)
Construction d'un laboratoire d'analyse des produits agricoles et agroalimentaires	Taux de réalisation de 95%.	
Mise à la disposition des producteurs de 150 000 équipements à traction animale	79 407 unités de matériel agricole ont été mises à la disposition des producteurs, soit un taux de réalisation de 54,28%	
Initiative « produire un million de tonne de riz paddy par an »	10 959,4 ha de superficies prévisionnelles labourées gratuitement au profit des producteurs de riz Toute la quantité de semences de riz et 35% des quantités d'intrants ont été distribuées à prix subventionné aux producteurs de riz	444 785 tonnes de riz produites en 2023
Création d'un centre de formation agricole dans chacune des régions du Centre, du Plateau-Central, du Nord, du Centre-Est et des Cascades	Elaboration des plans architecturaux des CPR	Recherche de financement
Installation de cinq (05) abattoirs dans des villes moyennes du Burkina (Banfora, Fada, Pouytenga, Ouahigouya et Kaya)	Réalisation des abattoirs de Kaya et de Ouahigouya	Interruption des travaux de l'abattoir de Pouytenga faute de de la non réalisation de l'étude d'impact environnemental et social Prévision de réalisation des abattoirs à Banfora et à Fada par le Projet de résilience et de la compétitivité de l'élevage (PRECEL)
Elaboration d'un code de zootechnie	Existence d'un document provisoire du code de zootechnie	Élaboration des arrêtés et sa validation par les acteurs avant la prise du décret d'adoption
Mise en place d'une Centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET) fonctionnelle	Nomination du directeur général et du directeur administratif et financier	Le contrat et l'ordre de service pour l'acquisition des équipements sous financement PDPS en attente de signature
Mise en œuvre de l'Offensive agropastorale et halieutique	<ul style="list-style-type: none"> - 25 474 ha de bas-fonds ont fait l'objet de négociations foncières ; - 21 917 ha cédés par les propriétaires terriens ; - Lancement des travaux de 176 forages dont 35 positifs ; - 92,5 ha ont été labourés à Bagrépôle pour la production du blé ; - 321 ha pour la tomate et 100 ha pour l'oignon ont été labourés ; - 9 595 têtes de noyaux reproducteurs de volaille ont été cédés à 1093 bénéficiaires ; - 15 tonnes d'aliments volaille et 17 tonnes d'aliments poissons ont été mises à la disposition des producteurs ; - 60 cages flottantes ont été mises à la disposition d'acteurs ; - 100 600 alevins ont été mis à la disposition de pisciculteurs dont 85 000 Tilapia et 15 600 silures. 	

Source : ABI, à partir des données de DGESS/MARAH

*Etat des lieux de la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la production agricole

Les principales réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle pour la production agricole 2023-2024, concerne la mise à disposition des intrants, les appuis labours des bas-fonds et des hautes terres. En effet, au 31 décembre 2023, il a été labouré 20 282,5 ha de bas-fonds et 840 ha de hautes terres. En outre, 2 900,4 tonnes de NPK ; 2 186,46 tonnes d'urée ; 90,5 tonnes de fumure organique et 1 110,8 tonnes de semences de variété améliorée de riz ont été distribuées à prix subventionné aux producteurs.

2.2.4. Focus sur le secteur de l'énergie électrique

L'énergie est un important facteur de production qui joue un rôle moteur dans le développement socio-économique des Etats. Elle est indispensable au développement durable. Au Burkina Faso, le secteur de l'énergie électrique est principalement géré par le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières (MEMC) à travers ces structures centrales et rattachées notamment la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL), l'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER) et l'Agence Nationale des Energie Renouvelable et de l'Efficacité Energétique (ANEREE). La SONABEL est la structure qui est chargée de la production, du transport et de la distribution d'électricité. L'ABER a pour mission de promouvoir l'accès à l'électricité en milieu rural et l'ANEREE a pour mission de susciter, animer, coordonner et faciliter et réaliser toutes les opérations entrant dans le cadre des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. La régulation du secteur est assurée l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), rattachée à la Primature, dont la mission principale est de réguler, contrôler et suivre les activités des opérateurs du secteur de l'énergie.

2.2.4.1. Capacité de production d'électricité

La puissance du parc installée de production nationale présente un taux d'accroissement moyen annuel de 8% sur la période 2014-2023. Entre 2022 et 2023, la puissance nominale installée est passée de **501,08 MW à 601,02 MW** soit une hausse de **19,9%**. L'électricité est principalement produite à partir de sources thermiques, hydroélectriques et solaires. Cette production est majoritairement dominée par l'énergie thermique qui représentait environ 78,1% de l'ensemble de la production en 2023.

Tableau 11 : Production nationale d'électricité en GWh

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Thermique	833,7	957,9	875,2	588,1	403	686,4	565,6	688,2
Hydroélectrique	139,5	127,9	91,4	105,3	112	127,5	82,4	89,3
Cooperatives d'électricité	95,2	28	32	30,4	5	3,3	10,1	8,3
Solaire PV	0	9,5	54,1	58,8	62,4	63,6	57,4	58,8
Thermique privée (Faso-Biogaz)		0,8	0,1	149,6	126	134,3	291,2	190,6
Solaire PV des PIE	-	-	-	-	-	-	6,8	100,4
Production nationale	1068,4	1124,1	1052,8	932,2	708	1015,1	1013,5	1135,7

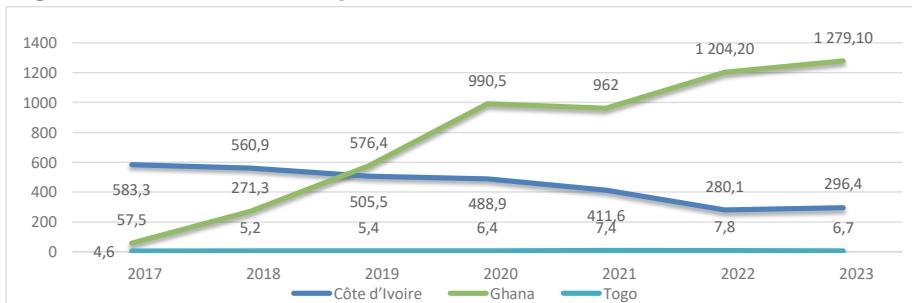
Source : Annuaire statistique 2023 du MEMC

L'offre globale nationale d'électricité en 2023 s'élève à 2717,9 GWh. Elle se décompose en production nationale de 1 135,7GWh soit 41,8% et en importation de 1 582,2GWh soit 58,2%. Cette situation montre une dépendance significative vis-à-vis des importations.

Ces importations d'électricité proviennent principalement de trois pays voisins. Le plus grand fournisseur étant le Ghana avec 1 279,1 GWh, soit 80,8% des importations totales en 2023. La Côte d'Ivoire, second fournisseur avec 296,4 GWh, suivi du Togo avec 6,7 GWh.

La figure ci-dessous, illustre l'évolution des importations par pays.

Figure 18 : Evolution des importations d'électricité



Source : DGESS/MEMC

2.2.4.2. Transition énergétique

Dans l'optique de réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux importations, le mix énergétique du Burkina Faso est en train d'évoluer vers la politique de la transition énergétique avec une plus grande intégration des énergies solaires au regard du potentiel solaire du pays (5,5 kWh/m² par jour et environ 3 000 heures d'ensoleillement par an). C'est dans cette optique que l'on constate une évolution considérable de la capacité de la puissance installée solaire qui passe de 64,7MWc en 2022 à 159,87 MWc en 2023. Ce chiffre était de 34,53MWc en 2021. Cet accroissement de la puissance installée solaire a contribué à faire passer la part des énergies renouvelables de 14,1% en 2022 à 21,9% dans la production nationale en 2023.

Tableau 12: Cumul des puissances solaires installées (en KWc) par acteur

Acteur	2020	2021	2022	2023
Centrales hybrides/ABER	432	432	608	994,4
Installations solaires/SONABEL	34 899	34 100	34 100	34 100
Centrales solaires Privé	-	-	30 000	122 000
Mini centrale solaire ABER	-	-	-	2 783,2
Total	35 331	34 532	64 708	159 7,7

Source : Annuaire statistique 2023 du MEMC

2.2.4.3. Accès à l'énergie électrique

Des efforts sont consentis par l'Etat Burkinabè et ses partenaires techniques et financiers afin de mettre l'énergie électrique à la disposition de la population et des industries. En effet, le taux d'électrification national est passé de 20,1% en 2019 à 26,29% en fin 2023. Au cours de la même période, le taux de couverture électrique national est passé de 46,6% à 52,2%. Toutefois, ces indicateurs masquent des inégalités selon le milieu de résidence. En effet, pendant que le taux d'électrification urbain était de 87,04 % en 2023, le taux en milieu rural était estimé à 7,02%.

Nonobstant l'évolution du taux de couverture et d'électrification, la part de la population qui est desservie est confronté à des coupures intempestives en témoigne la variation de l'indice fréquence de coupure (SAIFI) dont la moyenne est de 84,75 et l'indice de durée de coupure (SAIDI) dont la moyenne est de 73,25 heures de 2020 à 2023

Tableau 13 : Taux d'électrification (en %) des ménages raccordés au réseau électrique selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'électrification (en %) des ménages raccordés au réseau électrique selon le milieu de résidence					
Urbain	53,59	76,09	81,78	86,96	87,04
Rural	5,03	4,11	4,65	5,49	7,02
National	20,11	21,66	23,43	25,24	26,29
Taux de couverture selon le milieu de résidence (en %)					
Urbain	100	100	100	100	100
Rural	25,59	27,15	28,85	30,32	33,26
National	46,60	47,89	49,29	49,99	52,20

Source : Annuaire statistique 2023 du MEMC

2.2.4.4. Réformes et opportunités d'investissement dans le secteur de l'électricité au Burkina Faso

2.2.4.4.1. Cadre Réglementaire et institutionnel

L'essentiel du cadre légal et réglementaire du sous-secteur de l'énergie est constitué par la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du sous-secteur de l'énergie et ses textes d'application qui prennent en compte les politiques et normes communautaires relatives à l'organisation du marché régional de l'électricité et la Politique énergétique.

Cette loi a introduit plusieurs innovations dont les plus marquantes sont l'évolution de la réglementation jadis sous-sectorielle de l'électricité vers une réglementation sectorielle de l'énergie, la création d'un régulateur sectoriel unique (l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE)), la suppression de la segmentation géographique du secteur de l'énergie, la suppression du

monopole d'achat de la SONABEL, la prise en compte de la transition énergétique par l'introduction de dispositions spécifiques relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, la définition d'infractions et de sanctions spécifiques au secteur de l'énergie.

En matière réglementaire, le gouvernement du Burkina Faso a mis en œuvre un certain nombre de mesures favorisant les investisseurs nationaux privés et les investisseurs étrangers dans la production de l'électricité en vue de renforcer le parc de production national. Dans cette vision, plusieurs réformes ont été engagées à travers l'adoption des textes, des stratégies et des politiques. Il s'agit entre autres :

- du décret n°2024-0977/PRES/PM/MEMC/MEFP/MDICAPME du 22 août 2024 portant conditions de l'autoproduction de l'énergie renouvelable, modalités d'accès des auto-producteurs d'énergie renouvelables au réseau électrique et conditions de rachats de leur excédent d'énergie par l'exploitant du réseau ;
- du décret n°2024-1023/PRES/PM/MEMC/MATDS/MEFP/MDICAPME du 02 septembre 2024 portant organisation de l'électrification dans les centres ruraux
- de l'Arrête n°2024-303 MEMC/SG/DGE du 12 septembre portant fixation des normes d'efficacité énergétique dans la production, le transport et la distribution d'énergie électrique et leurs modalités de mise en œuvre ;
- du décret n°2023-1592/PRES TRANS /PM /MEMC/ MATDS/ MEFP/ MDICAPME/ MID/MEEA/MUAFH du 22 novembre portant fixation des conditions de délivrance de l'autorisation d'installation et d'exploitation de station de recharge pour véhicules électriques ouverte au public ;
- de l'Arrêté interministériel n°2024-099 /MEMC/MDICAPME/MEFP du 04 mars 2024 portant fixation du montant et des modalités de perception des frais d'octroi et de l'autorisation d'installation et d'exploitation de stations de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public ;
- de l'Arrête conjoint n°2024-361 MEMC/MEFP du 12 septembre portant détermination des catégories d'agrément et fixation des frais de dossier de demande d'agrément de production de carburant ou de gaz à basse de la biomasse ;
- de l'Arrêté interministériel 2024 /127 du 25 mars 2024 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la commission technique d'examen des dossiers de demande de concession de production/distribution ou de distribution et d'autorisation de distribution d'énergie électrique ;

- de l'Arrêté interministériel n°2023-382 /MEMC/MEFP /MDICAPME du 29 septembre 2023 portant fixation du tarif de vente de l'énergie électrique par la Société Nationale d'Electrification du Burkina (SONABEL) ;
- de la stratégie dans le domaine de l'énergie 2019-2023 avec comme impact attendu « accroître la capacité de production de 324,6 MW en 2018 à 1000 MW en 2023 avec une proportion des énergies renouvelables de 30% en 2023 afin de faire du Burkina Faso un pays indépendant et compétitif en matière d'énergie » ;
- du Plan d'Action National des Energies renouvelables (2015-2030) qui précise un certain nombre de trajectoires et d'objectifs spécifiques liés aux capacités et énergie produites par les énergies renouvelables raccordées au réseau, capacités pour les énergies renouvelables hors réseau, part de la population et technologie utilisée pour l'énergie de cuisson verte dans les ménages, part des chauffe-eaux solaires dans les bâtiments publics ;
- de la Stratégie nationale de l'Electrification Rural (SNER) qui a pour vision « A l'horizon 2028, le domaine de l'électrification rurale, s'appuyant sur les ressources endogènes et un cadre juridique et institutionnel favorable à l'investissement privé, assure aux hommes et aux femmes en milieu rural un accès durable et inclusif aux services énergétiques modernes, de qualité, à moindre coût et conforte son rôle moteur dans le développement socio-économique local ».

2.2.4.4.2. Opportunités d'investissement dans le secteur de l'électricité au Burkina

Le secteur de l'électricité au Burkina Faso se distingue par de nombreuses opportunités d'investissement, notamment dans les énergies renouvelables telles que le solaire et l'hydroélectricité qui sont de plus en plus au cœur des préoccupations mondiales en matière d'énergie durable. En plus de ce potentiel, la combinaison d'un cadre réglementaire incitatif en mutation et d'un soutien gouvernemental à travers la facilitation des procédures d'octroi des agréments et licences offre une garantie pour les investisseurs souhaitant jouer un rôle clé dans le sous-secteur de l'énergie électrique. Les principales opportunités d'investissement dans ce sous-secteur sont entre autres, dans la mise en œuvre de projets de :

- **développement des centrales solaires :** Le potentiel solaire du Burkina Faso est immense, ce qui en fait un lieu propice pour l'installation de centrales solaires. L'hydroélectricité, bien qu'elle soit moins exploitée, présente également de réelles opportunités.
- **concession de distribution et ou/production :** Les investisseurs peuvent devenir concessionnaires pour la distribution et/ou la production d'énergie électrique, leur permettant de s'intégrer dans le secteur de façon significative.

- **production de biocarburants et l'énergie :** l'investissement dans la production de biocarburants et d'énergie à partir de la biomasse est encouragé, ouvrant des pistes pour des projets respectueux de l'environnement.
- **fabrication et assemblage :** Les possibilités d'investir dans la fabrication ou l'assemblage de matériels et équipements solaires permettent de développer l'industrie locale et d'encourager l'emploi ;
- **électrification des centres ruraux :** dont les investisseurs peuvent bénéficier d'une concession de production/distribution ou de distribution pour l'électrification et exploitation dans une zone ;
- **formation technique et professionnelle :** L'investissement dans la formation et le développement des métiers liés à l'énergie est crucial pour renforcer les compétences techniques locales et soutenir le secteur.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des principaux projets en cours et en perspectives.

Tableau 14 : aperçu des principaux projets en cours et en perspective de réalisation en PPP

Projets en cours de réalisation	Niveau d'exécution	Projets en perspective	Coût estimatif en milliards
Construction d'une centrale solaire de 26 MWc à Zina	Contrat signé	Construction d'une centrale solaire de 150MWc à Nobéré	120
Construction d'une centrale solaire de 17 MWc Zagtouli	En construction	Construction d'une centrale thermique diesel de 25 MW à KAYA	23,271 794
Construction d'une centrale solaire de 36 MWc Kalzi	Contrat signé	Construction d'une centrale thermique diesel de 25 MW à KOUDOUGOU	23,271 794
Construction d'une centrale solaire de Sourï 18 MWc	Contrat signé	Construction d'une centrale électrique à biomasse-solaire interconnecté au réseau électrique à Darsalam (Bobo-Dioulasso)	32
Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques (PERREL) 2016-2025	92,34 % au 30 juin 2024	-	-
Projet YELEN d'électrification rurale 2018-2025	Nd	-	-
Projet YELEN déploiement de centrales solaire photovoltaïques et de renforcement du système électrique national 2020-2025	65,2%	-	-
Projet d'électrification et de développement des connexions électrique (PDECEL) 2020-2025	Nd	-	-
Projet de déploiement du solaire à large échelle (SOLEER) 2022-2028	5,58 %	-	-
Projet de renforcement du réseau national interconnecté (PR-RNI) 2018-2025	33,03%	-	-
Projet national du Burkina Faso dans le cadre du programme de mini réseaux pour l'Afrique (PN-AMP) 2023-2027	Nd	-	-

Sources : DGESS/DGE-MEMC

L'engagement du Burkina Faso envers les énergies renouvelables et sa volonté de créer un cadre réglementaire favorable aux investissements sont des atouts majeurs pour attirer les investissements. Ces initiatives peuvent générer des retours économiques substantiels tout en permettant d'aller vers un avenir énergétique durable, bénéfique tant pour les investisseurs que pour le pays.

3. CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT ET RECOMMANDATIONS

3.1. CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT

L'environnement des investissements au Burkina Faso est marqué par de fortes contraintes d'ordre conjoncturel et structurel qui impactent négativement la mise en œuvre des projets d'investissement.

3.1.1. Contraintes liées à la conjoncture

Le climat des affaires au Burkina Faso à l'image du reste du monde, est caractérisé par le durcissement des conditions financières limitant considérablement les mouvements de capitaux. En outre, l'activité économique est marquée par les tensions géopolitiques, les risques liés au changement climatique ainsi que les effets prolongés de la Covid 19. Ces nombreuses contraintes ont engendré l'augmentation des coûts des investissements. De même, les défis sécuritaires auxquels le pays fait face depuis près d'une décennie mettent en mal la dynamique de l'économie Burkinabè.

3.1.1.1. Tensions géopolitiques

La crise russo-ukrainienne et le conflit israélo-palestinien ont des répercussions négatives sur l'économie mondiale. En effet, celles-ci ont provoqué une hausse des coûts de l'énergie et des produits de base. Toute chose qui a une incidence négative sur la sécurité des approvisionnements en produits alimentaires, en intrants agricoles et en hydrocarbures.

Par ailleurs, les effets de ces tensions ont généré des coûts supplémentaires qui ont impacté négativement les investissements.

3.1.1.2. Tensions inflationnistes

L'inflation a été un enjeu majeur en 2023. En effet, l'inflation mondiale avait atteint un niveau record en 2022, sous l'effet de la crise russo-ukrainienne. Cette crise a exacerbé les tensions inflationnistes déjà présentes à la suite de la pandémie de COVID-19. En réponse à l'inflation croissante, les banques centrales ont considérablement augmenté leurs taux d'intérêt pour tenter de maîtriser l'inflation.

Le durcissement des conditions financières a également été ressenti dans l'espace UEMOA avec une légère augmentation des taux d'intérêt et un accès au crédit restreint pour certaines entreprises. Les taux débiteurs et interbancaires ont également connu une tendance à la hausse. Parallèlement, les conditions de crédit se sont durcies, limitant ainsi l'accès au financement pour plusieurs entreprises.

3.1.1.3. Crise sécuritaire

Le Burkina Faso continue de faire face à un défi sécuritaire. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le bon déroulement de l'activité économique car étant à l'origine de l'inaccessibilité de certaines zones et la destruction de certaines infrastructures économiques.

Ce contexte et son corollaire de crises sociopolitiques ne sont pas de nature à rassurer les investisseurs. Conscient de cela, le Gouvernement a réorienté les priorités nationales pour venir à bout du phénomène du terrorisme et prendre en charge les conséquences économiques et humanitaires qui en découlent.

3.1.1.4. Phénomènes climatiques extrêmes

Les phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations ont entraîné des pertes dans la production agricole et industrielle dans plusieurs régions du monde. Ces événements climatiques ont également provoqué une hausse des prix des matières premières, ce qui a eu des répercussions sur les coûts d'investissement. De plus, des infrastructures de transport ont été affectées, entraînant des retards dans la chaîne d'approvisionnement et une hausse des coûts logistiques.

3.1.2. Contraintes structurelles liées à l'investissement

Les contraintes structurelles occupent une place importante dans la problématique liée à la promotion des investissements au Burkina Faso.

Cette question a été posée avec acuité au regard de la crise sécuritaire et humanitaire qui a accentué les contraintes déjà connues. Il s'agit, notamment de la faiblesse du capital humain, le coût élevé des facteurs de production, l'insuffisance des infrastructures de soutien à l'investissement et les difficultés d'accès au financement et aux marchés.

3.1.2.1 Accès au foncier

La problématique de l'accès au foncier constitue en effet un obstacle majeur aux investissements. La gestion foncière, en raison de son caractère complexe et de la multiplicité des acteurs impliqués, engendre des défis significatifs. Entre l'État, les collectivités territoriales et les particuliers, les responsabilités peuvent parfois être floues ou mal coordonnées, ce qui complique l'obtention de terrains pour des projets d'envergure.

De plus, l'accaparement des terres à des fins spéculatives, particulièrement dans les zones à fort potentiel économique, exacerbe cette pression foncière. Cela crée une compétition accrue pour l'accès à ces terrains, ce qui peut dissuader les investisseurs potentiels et rendre difficile la mise en œuvre de projets essentiels au développement économique.

3.1.2.2 Insuffisance des infrastructures économiques

Le climat des investissements au Burkina Faso est confronté à une insuffisance des infrastructures économiques appropriées.

En effet, pour le cas particulier de l'industrie, les zones industrielles existantes sont quasi saturées et offrent peu de possibilités d'extensions. Ces sites d'accueil ne répondent plus aux standards internationaux actuels. En effet, l'insuffisance de zones aménagées et exclusivement destinés à l'activité industrielle constitue un goulet d'étranglement au développement des investissements structurants. A titre illustratif, on note parfois l'absence de certains équipements primaires comme les voiries, l'éclairage public, le drainage et le traitement des eaux usées, des déchets solides et liquides ainsi que des eaux pluviales.

3.1.2.3 Accès à l'électricité

Le secteur de l'électricité au Burkina Faso est caractérisé par une demande en forte croissance face à une faible capacité de production des installations. En effet, le pays importe plus de 50% de sa consommation en énergie électrique. En outre, la production d'électricité nationale en 2023 est majoritairement dominée par le thermique (78,1% de la production totale), une participation croissante du solaire photovoltaïque (environ 21% en 2023 contre 8% en 2020) et environ 7,8% d'hydroélectricité. Ainsi, le secteur est tributaire de l'évolution des énergies fossiles importées dont la hausse des cours se répercute sur le coût du KWh et influence négativement la compétitivité des entreprises burkinabè sur le marché national, régional et international.

3.1.2.4 Accès au financement

L'accès au financement pour la mise en œuvre des projets d'investissement reste un défi majeur. En effet, les conditions d'accès au crédit notamment les garanties exigées, le taux d'intérêt élevé et le caractère inadapté du financement aux besoins d'investissement constituent un frein à la concrétisation des projets d'investissement.

3.1.2.5 Contraintes liées au marché

Les coûts en interne sont affectés par le prix des matières premières et des parts de fonds d'investissement, ce qui constitue un facteur de risque qualifié de « volatilité » pour les investissements au Burkina Faso.

Aussi on constate une importation accrue de certains produits qui pourraient concurrencer nos produits fabriqués localement entraînant des difficultés pour l'écoulement de ces produits.

Enfin, d'autres contraintes à savoir l'insuffisance des infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires ainsi que les difficultés d'accès aux services des TIC et la Corruption entravent la mise en œuvre des projets d'investissement au Burkina Faso.

3.2. RECOMMANDATIONS

Malgré un contexte international et national particulièrement difficile, les investissements ont connu globalement une tendance haussière sur la période 2022-2024. Toutefois, on constate, sur le long terme, une baisse tendancielle du volume des IDE à destination du Burkina Faso. Au regard de cette situation et des contraintes à l'investissement, des mesures sont proposées en vue de rehausser le niveau des investissements.

3.2.1. Atténuation des effets de la crise russo-ukrainienne

Les effets des turbulences enregistrées au niveau international sur l'économie nationale, notamment les tendances inflationnistes induites, la hausse des prix de l'énergie pourraient être atténuées par la mise en œuvre de mesures visant à renforcer l'offre nationale dans les différents secteurs d'activités. A ce titre, il s'agira entre autres de :

- inciter le secteur privé à produire localement les intrants agricoles ;
- accompagner le secteur agricole à la production des denrées de première nécessité ;
- accompagner à la diversification des sources d'approvisionnement du pays ;
- améliorer les infrastructures de stockage et de commercialisation des produits ;
- promouvoir l'innovation et la technologie dans les secteurs agricoles et industriels.

3.2.2. Amélioration de l'accès au foncier

La mise en œuvre de politiques foncières claires et adaptées est effectivement cruciale pour créer un environnement favorable aux investissements. Les actions proposées sont pertinentes et s'inscrivent dans une stratégie visant à améliorer l'accès au foncier, particulièrement pour les activités industrielles et économiques. Il s'agit notamment de :

- sécuriser les sites dédiés aux activités industrielles prévues par les schémas directeurs d'aménagement ;
- sécuriser les installations et infrastructures économiques ;
- informatiser le fichier cadastral des infrastructures économiques notamment les zones industrielles (ZI) et les zones économiques spéciales (ZES) ;
- élaborer un cahier des charges national sur la gestion du foncier au Burkina Faso ;
- veiller à la mise en œuvre du cahier des charges applicable aux zones industrielles qui a été adopté le 19 juillet 2024 ;
- sécuriser les sites ou les investissements hydrauliques pour les activités agro-sylvo- pastorales ;
- améliorer l'accès à la terre en donnant la pleine propriété de la terre à l'Etat.

3.2.3. Renforcement des ressources humaines

S'agissant des ressources humaines, des mesures pourraient être prises pour renforcer l'offre non seulement en nombre, mais également en qualité. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer les initiatives visant à adapter les programmes de formation au besoin du secteur privé.

3.2.4. Renforcement des infrastructures économiques

Les infrastructures économiques constituent un des éléments fondamentaux pour la promotion des investissements au Burkina Faso. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts déjà engagés pour offrir aux investisseurs, des infrastructures adaptées pour la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. A ce titre, il est nécessaire de :

- mettre en œuvre le programme d'aménagement et de viabilisation des zones industrielles au Burkina Faso ;
- améliorer la gouvernance des zones industrielles au Burkina Faso ;
- accélérer la mise en œuvre du projet de construction de deux (02) Zones Economiques Spéciales (ZES) dont l'une à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso ;
- accélérer la création de zones franches industrielles pour la promotion de l'agro-industrie.

3.2.5. Renforcement de l'accès à l'électricité

Pour le renforcement de l'accès à l'électricité, les mesures ci-dessous pourraient être envisagées :

- poursuivre le renforcement et l'extension du réseau électrique notamment dans les zones d'activités économiques ;
- améliorer la qualité de l'énergie ;
- accroître la capacité du parc de production nationale de l'énergie ;
- poursuivre la mise en place des initiatives de construction des centrales solaires à l'effet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et à terme le coût de l'électricité ;
- réduire les tarifs d'électricité destinés aux industriels ;
- promouvoir l'autoproduction de l'énergie des unités industrielles ;
- réduire les coûts, les délais de raccordement au réseau et proposer des mesures de paiement souples pour les investisseurs afin de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements.

3.2.6. Amélioration de l'accès au financement

Il sied d'adapter les mécanismes de financement des projets d'investissement à travers les actions suivantes :

- veiller à la proposition des projets bancables pour attirer les investissements structurants ;
- définir un cadre global pour l'amélioration du financement pour le secteur privé et la promotion des investissements privés ;
- optimiser les dispositifs actuels de financement du secteur privé national et mettre à l'échelle les dispositifs les plus prometteurs ;
- mettre à jour le plan d'action relatif à la stratégie nationale sur l'inclusion financière ;
- initier un programme pour développer l'utilisation des marchés financiers par les entreprises nationales ;
- promouvoir la nouvelle loi sur les fondations nationales auprès des opérateurs privés nationaux et internationaux ;
- élaborer un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la diaspora ;
- élaborer une stratégie nationale de mobilisation des financements et des investissements et la mettre en œuvre ;
- développer des instruments de mitigation des risques pour le financement privé ;
- développer des mécanismes de financement adaptés aux besoins réels des investisseurs.

3.2.7. Renforcement de l'accès au marché et mesures pour l'écoulement des produits

Dans le but de renforcer l'accès au marché et garantir l'écoulement des produits fabriqués localement, il sied de prendre les mesures suivantes :

- garantir la qualité des produits à l'exportation en effectuant des contrôles qualité des produits en amont tout en les certifiant conformément aux normes nationales et internationales en vigueur ;
- instaurer des quotas temporaires d'enlèvement pour l'importation des produits similaires à ceux fabriqués au niveau national tout en soumettant lesdits produits à l'autorisation spéciale d'importation.

En somme, instaurer des mesures restrictives temporaires pour l'importation des produits de grande consommation en concurrence avec ceux fabriqués localement, ce qui permettrait l'écoulement de ces produits.

CONCLUSION

Le rapport offre une vue d'ensemble sur les changements dans l'environnement des affaires au Burkina Faso, ainsi que sur la situation des investissements durant la période 2022-2023. Il aborde également les obstacles à l'investissement et propose des solutions pour surmonter les difficultés qui nuisent à l'attractivité du pays.

L'analyse des données collectées montre que les réformes visant à améliorer l'environnement des affaires ont continué, ce qui a permis de renforcer les investissements. En 2023, l'investissement public est estimé à 1 257,8 milliards de francs CFA, marquant une augmentation de 4,3 % par rapport à 2022, avec une part stable de 52,5 % dans l'investissement total.

Les flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) ont connu une chute impressionnante de 87,3% en 2023 par rapport au montant révisé de 669,7 millions USD observés en 2022, passant de 669,7 millions de dollars US à 85,4 millions de dollars US. Le secteur minier a été le principal bénéficiaire des IDE en 2022, représentant 54,0 % du total des investissements sous forme de participations avec un montant de 825,28 milliards de francs CFA, en hausse de 23,5%. L'activité d'intermédiation financière, d'assurance et retraite occupe la 2eme place avec un encours de 405,74 milliards de FCFA, soit 26.8% du total, suivi de l'industrie manufacturière avec un encours de 77,11 milliards de francs CFA, soit 3.8 du total.

Le sous-secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH) a manifesté un dynamisme notable en 2023, grâce à des investissements significatifs destinés à renforcer la production agricole, notamment à travers l'Offensive agricole et l'Initiative présidentielle pour la production agricole. À la date du 31 décembre 2023, plus de 20 282,5 hectares de bas-fonds et 840 hectares de hautes terres ont été labourés. En outre, Ces initiatives ont été renforcées par la fourniture d'intrants essentiels à la production au profit des acteurs.

En ce qui concerne l'électricité, on observe une évolution notable, caractérisée par une hausse annuelle de la demande. La promotion des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, est devenue une priorité, facilitant l'installation rapide d'unités de production à des coûts compétitifs.

Cependant, l'existence persistante de restrictions sur les investissements constitue un obstacle majeur à la croissance des secteurs économiques essentiels au Burkina Faso. Mais, le maintien des initiatives de réforme ayant pour but de faciliter l'investissement pourrait jouer un rôle déterminant dans l'encouragement des investissements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2022). Balance des paiements et position extérieure globale, Burkina Faso 2022 ;
2. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 ;
3. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 ;
4. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : Base de données CNUCED, décembre 2024 ;
5. Fonds Monétaire International (FMI) octobre 2024). Rapport Perspectives Économiques Mondiales
6. Direction Générale de l'Economie et de la Planification (2023). Instrument Automatisé de Prévision décembre 2023 ;
7. Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières : Annuaire statistique 2023 ;
8. Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques : annuaire des statistiques agro-pastorales 2022.



Infoline : +226 25 37 44 49
E-mail: info@investburkina.com
www.investburkina.com